

COMITÉ LOCAL DE DÉVELOPPEMENT MINIER

Oka, le 14 février 2005

Monsieur Joseph Zayed
Président
Commission du BAPE
575, rue Saint-Amable (bureau 2.10)
Édifice Lomer Gouin
Québec (Québec) G1R 6A6

208

DM13

Les effets potentiels du projet d'exploitation
d'une mine et d'une usine de niobium à Oka sur
les eaux de surface et les eaux souterraines
ainsi que sur leurs utilisations

Oka

6211-08-003

Objet : Enquête sur les effets présumés du projet Niocan sur l'eau

Monsieur le Président,

Le comité d'opposants à l'implantation de la mine à Oka fut créé à l'automne 1998 bien avant le dépôt de l'étude d'impact environnemental auprès de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec en octobre 2000. Entre-temps, le comité a fait inclure, dans le Décret de fusion des municipalités Paroisse d'Oka et Village d'Oka de 1999, une clause restrictive empêchant les résidents du Village d'Oka de se prononcer sur l'implantation du projet Niocan à l'occasion d'un référendum à venir.

Le référendum fut tenu le 16 avril 2000. En dépit d'une campagne agressive de désinformation associant au projet Niocan l'image négative laissée par l'exploitation St. Lawrence Columbium (SLC) qui a exploité un gisement de niobium de 1960 à 1976, avant la création du ministère de l'Environnement, 40 % des résidents de la Paroisse qui ont voté lors du référendum, se sont prononcés en faveur du projet. Il est important de souligner que l'étude d'impact n'avait toujours pas été déposée et que les opposants avaient fait du porte à porte transmettant des informations erronées sur le projet.

Création du comité local de développement minier

Réalisant le tort tant social qu'économique que les actions du comité des opposants créait pour l'ensemble de la population d'Oka Village et Paroisse réunis, un groupe de citoyens a décidé qu'il fallait contrecarrer la désinformation véhiculée non seulement à l'intérieur d'Oka mais aussi à l'extérieur. Vous trouverez ci-joint deux communiqués, l'un signé par M. Yves Allard, décrivant les raisons qui l'ont incité à s'impliquer dans ce comité.

Le deuxième communiqué daté du 21 septembre 2000 annonce la création du comité local de développement minier.

La première action du comité s'est produite durant la période pré-référendaire alors que 12 résidents du Grand Oka ont visité 434 familles du Village pour leur expliquer l'aspect écologique du projet Niocan et ce qu'il représente en développement socio-économique pour la nouvelle municipalité ; 92,5 % ont signé un document individuel approuvant le projet. Les résidents du

.../2

Village et nous pensons qu'une forte proportion des résidants de la Paroisse veulent les emplois qui seront créés pour eux et ceux parmi leurs enfants qui désirent faire carrière dans un domaine autre que l'agriculture. Les 434 documents signés ont été vérifiés et certifiés par un notaire. Ces documents, à notre avis, ont une valeur équivalente à un vote à l'occasion d'une élection.

Soutien d'une grande majorité des résidants au projet Niocan

Lors de l'élection municipale d'Oka tenue en 2003, deux équipes se présentaient avec des programmes d'action diamétralement opposés : celle du Comité des opposants au projet de mine et l'autre, celle du maire Patry le supportant, à faire élire quatre conseillers plus le maire contre deux des opposants. Une preuve tangible du soutien de la population au projet Niocan.

La compagnie Niocan a tenu diverses activités pour informer les résidants sur le projet dont des portes ouvertes. Plus de 450 personnes ont participé à la dernière portes ouvertes et 250 d'entre elles ont fait parvenir leur CV pour solliciter un des emplois qui seront créés.

Vous trouverez ci-joint un article de l'Éveil de décembre 2004 intitulé « Les membres (Chambre de commerce du Lac-des-deux-Montagnes) » appuient le projet minier de Niocan.

Depuis la connaissance des résultats de l'enquête du BAPE sur la radioactivité, la perception des résidants a évolué et plusieurs des craintes du comité des opposants sont disparues. Le concept « pas dans ma cour » des opposants à l'égard de tout développement économique susceptible de créer des emplois pour nos jeunes n'a plus le soutien qu'il a pu avoir lors du référendum. Notre perception est qu'une forte majorité des résidants soutiennent le projet. Ils font confiance aux experts des nombreuses instances réglementaires qui ont étudié en profondeur les données sur l'impact environnemental, y compris :

- 1) la Commission de protection du territoire agricole ;
- 2) le Tribunal administratif du Québec ;
- 3) cinq ministères fédéraux ;
- 4) le BAPE, qui a mené une enquête sur la radioactivité ;
- 5) les professionnels du ministère de l'Environnement, qui ont conclu en mai 2004 que le dossier environnemental était complet après avoir demandé à la compagnie Niocan de signer 22 pages d'engagements, dont une grande partie portait sur l'eau.

Connaissance technique du projet

Au cours des quatre dernières années, c'est-à-dire depuis la présentation de l'étude d'impact environnemental à la Commission de protection du territoire agricole en octobre 2000, les membres de la direction du comité local de développement minier ont acquis une connaissance profonde du projet d'implantation d'un complexe de production de ferroniobium à Oka. Nous connaissons les caractéristiques uniques que son ajout procure à l'acier. Nous sommes sensibles à la contribution que le niobium d'Oka apportera à l'atteinte des objectifs de Kyoto.

Notre participation aux 28 jours d'audiences du Tribunal administratif du Québec (TAQ) qui ont beaucoup porté sur l'eau de surface et l'affectation possible des puits dans le roc dans les environs du puits de mine, nous ont convaincus que les solutions proposées par Niocan sont pratiques, réalisables, et apporteront, si nécessaire, les correctifs requis pour éliminer les inconvénients que les producteurs agricoles pourraient encourir.

.../3

L'enquête du BAPE sur la radioactivité a permis de confondre le comité des opposants qui ont véhiculé que le projet créerait du radon, alors que ce gaz existe à Oka depuis des millions d'années.

Les questions soulevées par le ministre Thomas Mulcair dans sa demande d'une enquête du BAPE sur l'eau ont déjà été traitées lors des audiences du TAQ, de même que lors des multiples rencontres avec les professionnels du ministère de l'Environnement qui, en mai 2004, se déclaraient satisfaits après la signature de 22 pages d'engagements par la compagnie. L'économie de la région d'Oka est en panne depuis 1990 et le projet Niocan est nécessaire pour la remettre en marche.

Démarches de communication de la part du Comité local de développement minier

Nous n'avons pas à vous convaincre que le négativisme reçoit une plus grande couverture de la part des médias écrits et électroniques que les réalisations positives.

Notre comité depuis sa création a écrit de nombreuses lettres aux ministre Mulcair et son prédécesseur André Boisclair, au premier ministre Jean Charest, au maire de la municipalité d'Oka, aux ministres et députés intéressés dans le projet ; nous avons soumis des communiqués à *L'Éveil*, à *La terre de chez nous*, etc. Nous admettons que nous n'avons pas eu la couverture que les tenants du « pas dans ma cour » ont eu, surtout qu'ils ont sollicité l'assistance de la communauté Mohawk de Kanesatake dans leur opposition systématique.

Notre plus grande satisfaction fut le soutien massif reçu des résidants du Village d'Oka, qui ont soutenu le projet à 92,5 % lors du référendum.

Conclusion

En fin de compte, tous sont gagnants avec l'implantation du projet Niocan :

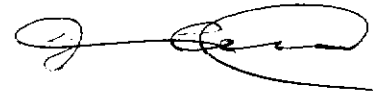
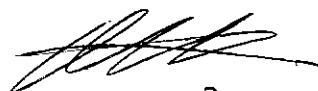
- la population locale et du territoire avoisinant ;
- les familles le long du rang Sainte-Sophie qui auront accès à une eau de grande qualité grâce à l'aqueduc ;
- les jeunes qui se cherchent des emplois décents ;
- les commerçants qui pourraient employer des résidants ;
- les gens qui acquerraient une valeur stable pour leur maison ;
- les touristes qui auraient la chance de voir une exploitation minière ;
- les résidants de la Paroisse qui n'auraient pas à défrayer des millions pour décontaminer le site pollué de St. Lawrence Columbium ;

Au nom du Comité local de développement minier, nous vous prions de recevoir, Monsieur le président, nos salutations distinguées

Yves Joannisse

Robert Morin

Yves Allard



- 3 -

COMITÉ LOCAL DE DÉVELOPPEMENT MINIER

Le 21 septembre 2000

Chères concitoyennes et Chers concitoyens,

Il nous fait plaisir de vous annoncer la formation d'un comité de citoyens, le CLDM (*Comité Local de Développement Minier*) qui aura pour objectif de démontrer les bénéfices que procurera l'exploitation future de la société minière Niocan inc. pour l'ensemble de la communauté d'Oka tant au niveau de l'économie, de l'emploi et de la qualité de vie. Nous ferons aussi la démonstration claire que ce projet ne sera pas néfaste pour l'agriculture, ne sera pas plus polluant que celle-ci et pourra avantageusement coexister avec elle, tout en solutionnant de façon définitive le problème de décontamination de l'ancien site minier.

Le récent référendum, organisé pour la moitié de la population seulement, et les efforts acharnés d'un groupe à démolir le projet auprès des instances extérieures, quelles qu'en soient les conséquences, nous ont convaincus qu'il était temps d'agir pour refléter la position de plus de 65% de la population de la municipalité d'Oka unifiée, auprès de ces instances.

Vous avez remarqué, depuis trois semaines, l'apparition de bannières le long des routes de la municipalité, de bannières faisant la promotion de l'agriculture versus le projet minier; les opposants ont donc fait appel à l'UPA locale pour appuyer leur cause. Nous croyons que l'UPA a été mal informée, ne recevant qu'un seul côté de la médaille, et que sa position est injustifiée et mal venue. Que dirait l'UPA si nous faisons la démonstration que l'agriculture est plus polluante que ne le sera le projet minier? Et que pense l'UPA de la création d'emploi; est-ce que nous devons conserver un bassin d'emploi au salaire minimum pour des emplois saisonniers plutôt que de créer des emplois à salaires élevés? Des salaires plus élevés ne bénéficient-ils pas à la richesse collective? Combien de gens de la région doivent voyager plus de 100 Km par jour pour se rendre au travail alors qu'ils pourraient travailler à la mine? L'arrivée de la mine ne nous permettrait-elle pas d'offrir de meilleurs services à la population (santé, magasins, activités, transport etc.) grâce au retour d'une économie florissante? La santé économique d'Oka, de ses résidents et commerçants est-elle satisfaisante?

Les projets miniers sont aujourd'hui gérés selon des normes très strictes d'exploitation, de réserves financières, de contrôle de la pollution et ce projet, grâce à la surveillance de la population locale, saura être un exemple environnemental pour le Québec moderne; mais pour ce faire nous devons joindre nos efforts et faire de la fusion du village d'Oka et des terres qui l'habille si bien une réussite agricole, industrielle et écologique harmonieuse.

La volonté des résidents du village de protéger le site privilégié dont nous a doté la nature conjointement à la bonne volonté des résidents du périphérique à participer au développement économique minier donnera à Oka l'image que nous voulons ardemment véhiculer à nos voisins d'ici et d'ailleurs. L'image des forces en présences, l'homme et la nature en harmonie. Un projet essentiel à l'épanouissement direct d'une grande partie des résidents du village qui saura bénéficier à l'ensemble des résidents de la municipalité du grand Oka.

C'est en souhaitant la prospérité de la région que nous vous demandons de prendre place à nos côtés pour démontrer que l'exploitation minière fera partie de notre force économique et sociale. Votre appui et/ou vos commentaires nous sont indispensables pour mener à bien ce projet collectif. Vous pouvez communiquer avec nous par le biais de notre case postale ou par notre adresse Internet.

Nous espérons que vous serez nombreux à nous faire part de vos commentaires et à démontrer votre appui à notre action.

Au nom du **COMITÉ LOCAL DE DÉVELOPPEMENT MINIER.**

Réginald Rodrigue

Robert Morin

Denis Desrosiers

Yves Allard

COMITÉ LOCAL DE DÉVELOPPEMENT MINIER

Monsieur le président, messieurs et madame les commissaires ;

Nous vous remercions de l'opportunité qui nous est donnée de pouvoir nous exprimer en rapport au projet Niocan. Nous ne sommes pas ici pour dénigrer qui ou quoi que ce soit. Nous croyons plutôt qu'il est essentiel que le monde agricole et industriel vivent en harmonie, pour le bien-être de la région et qu'il y a place pour ces deux secteurs.

Mon nom est Yves Allard, co-investigateur, avec Messieurs Denis Desrosier, Robert Morin, Réginald Rodrigue et M. Eddy Proulx, du COMITÉ LOCAL DE DÉVELOPPEMENT MINIER.

J'ai pris la décision de m'impliquer dans la promotion Du projet NIOCAN suite à la visite, au début d'avril 2000, de 2 dames représentant le comité du non, qui faisaient du porte à porte pour dénoncer ce projet. Après avoir écouté leur exposé mentionnant la monstruosité et les cotés néfastes de ce projet et surtout de la façon dite non transparente des principaux actionnaires de fournir de l'information, j'ai décidé d'aller au fond des choses et de vérifier toutes les allégations. J'explique dans le document dont je vous remet copie en annexe les raisons qui ont fait que j'ai décidé d'appuyer ce projet. Je résume ici en mentionnant que j'ai fait toutes les vérifications nécessaires pour me faire opinion éclairée en consultant tous les gens impliqués, de la commission des valeurs mobilières au fonds de solidarité et en écoutant aussi les arguments du comité du NON. La lettre incluse a été envoyée aux citoyens le 11 avril 2000. Quant aux autres membres du CLDM, ils ont eux aussi des raisons tout aussi valables, pour leur implication dans ce comité.

Suite au référendum qui excluait la majorité de la population du nouveau Oka, nous avons pris la décision de former le COMITÉ LOCAL DE DÉVELOPPEMENT MINIER pour faire en sorte de faire entendre la voix de cette majorité n'ayant pas eu droit au chapitre. Je vous remet aussi en annexe une copie des trois communiqués que nous avons fait parvenir aux citoyens en rapport au projet.

Comme les pétitions semblent ces temps ci à la mode, nous avons aussi inclus une copie du document gardé dans les voûtes du Notaire Belisle, démontrant qu'environ 92% de la population de l'ancien village d'Oka et 98% de ses commerçants sont en accord avec le projet Niocan. Ces personnes ont, selon nous, le même droit au chapitre que les résidents de l'ancienne paroisse dont environ 40% des votants ont appuyés le projet, et les autochtones. Si l'on calcule les résultats des deux consultations, on se rends compte que plus de 65% de la population du Oka unifié est pour le projet.

Passons maintenant au vif du sujet. Nous sommes inquiets de l'avenir de notre communauté qui, depuis la crise d'il y a 10 ans, est très sombre. Il ne suffit que de passer régulièrement à Oka pour voir comment la situation économique est dégradée et dramatique. Les commerces ont du mal à survivre, la construction est stagnante, les soirs de semaine en hiver, aucun restaurant n'est ouvert tellement l'activité est nulle; les jeunes n'ont aucun avenir ici. Le chef Gabriel de la communauté Mohawk mentionnait d'ailleurs, lors du souper conférence de la chambre de commerce la semaine dernière, la très mauvaise situation de la jeunesse de sa communauté et leur maigre d'avenir. Cette situation se reflète aussi dans la société non autochtone de la région.

Nous avons à Oka une agriculture florissante qui est une partie importante de l'économie locale ; il faut bien sur l'appuyer malgré les problèmes prouvés de pollution générés par elle; le contrôle de l'environnement permettra dans un avenir rapproché de solutionner ces problèmes, mais il faut plus que cela pour faire vivre l'ensemble de la communauté et nous ne pouvons espérer une croissance soutenue de l'économie si celle ci ne porte que sur un seul domaine. La venue de Niocan serait un pas important

C.P. 3982

OKA, QC.

JON 1E0

Courriel : cldm@abatelecom.com

COMITÉ LOCAL DE DÉVELOPPEMENT MINIER

permettant de résoudre ce problème ; cet ajout industriel pourrait devenir le moteur d'un développement économique prometteur. Nous devons nous rendre compte de l'importance d'une industrie que emploiera environ 200 personnes (emplois directs) avec des salaire dont la moyenne sera d'autour de 50 000\$ par année, dans une région dont la population est d'environ 4500 personne. Cela est, proportionnellement, beaucoup plus important que le projet de Magnola l'est pour Asbestos et Thetford mines et équivaut à la création de plus de 45,000 emplois pour l'île de Montréal. Avons-nous les moyens de rejeter une telle croissance du revers de la main. Avons nous seulement calculé l'augmentation de revenu global que cela apportera à la communauté, à l'importance de cet impact sur la taxation municipale. N'est pas plutôt l'occasion de ce servir de cette investissement comme assise d'une croissance soutenue. Plutôt que de rejeter ce projet, donnons-nous la main et faisons en sorte que cette nouvelle entreprise s'installe en harmonie avec le milieu agricole et en coopération avec la communauté Mohawk, ce qui résoudrait aussi une bonne partie des problèmes de la jeunesse Mohawk et de la notre en leur fournissant un avenir meilleur.

La société Niocan nous assure qu'elle implantera ce projet en respectant les besoins de toutes les populations touchées en approvisionnement en eau, qu'elle disposera des résidus en respectant l'environnement et en suivant des règles strictes ; qu'elle diminuera les bruits en transformant sous terre les matériaux et qu'en prime, elle restaurera l'ancien site de la SLC qui pourra servir à des fins à la fin du projet; cette restauration permettra d'ailleurs à la municipalité de régler le problème futur posé par la restauration de la SLC. En effet, Niocan éliminera dans le processus normal des opérations, les 8 à 10 000 tonnes de scories radioactives de l'ancien site, quelle enfouira dans son lieu d'origine, permettant ainsi à la municipalité d'épargner plus d'un million de dollars en plus du montant de 200 000 \$ du au ministère de l'environnement. La mine se servira de 6,2 hectares de terrain pour son exploitation et remettra à la fin des travaux, au secteur agricole, 27 hectares en incluant le site restauré de la SLC. Ce ne sont pas des énoncés pieux mais des garanties appuyées par des réserves financières obligées par le gouvernement du Québec. Que peut on demander de plus ? Refuser ce projet est revenir en arrière et nous n'en avons pas les moyens!.

Nous vous demandons donc aujourd'hui d'accepter ce projet prometteur, appuyé par une très grande majorité de la population de Oka unifié, pour le bien être de l'ensemble de cette société. Ce projet sera le fer de lance d'une reprise économique très attendue dans la région et permettra aux divers intervenant de développer d'autres projets qui procureront un mieux vivre à tous les résidents incluant les Autochtones.

Merci.

Yves Allard au nom du CLDM.

Chambre de commerce du Lac-des-Deux-Montagnes

© Groupe MTL.com

Les membres appuient le projet minier de Niocan

ÉMI
BINETTE

Les membres de la Chambre de commerce du Lac-des-Deux-Montagnes, dans un sondage interne, se sont prononcés à la majorité pour le projet minier de Niocan, dans le rang Sainte-Sophie, à Oka.

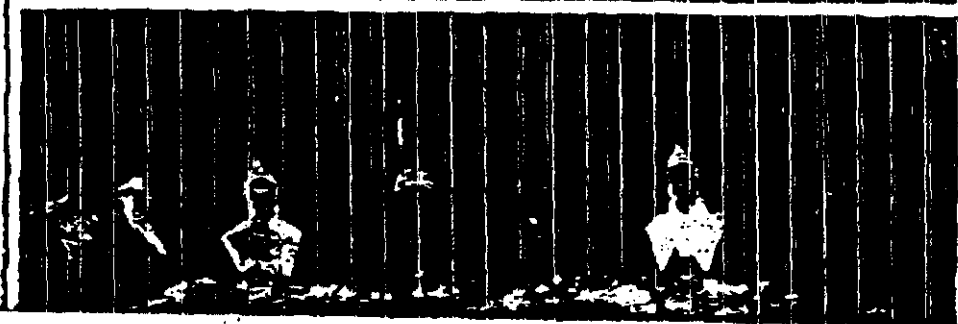
Les maires de la MRC de Deux-Montagnes, sous la présidence de M. le préfet Yvan Patry, maire d'Oka, ont

révélé les résultats de ce sondage interne, à l'assemblée ordinaire de novembre, en la salle des délibérations de la cour municipale de Deux-Montagnes, dans l'édifice Jean-Guy-Bergeron. Sur soixante-cinq membres, trente-huit membres ont participé au sondage. Vingt-deux membres ont donc appuyé le projet; quatre membres ont voté contre le projet; huit bulletins se sont avérés neutres; trois bulletins ont été annulés; et finalement, un membre a

appuyé le projet à la condition que le ministère de l'Environnement donne son accord.

Dans sa lettre à la MRC de Deux-Montagnes, le président de la Chambre, M. Michel Levac, écrit que «la Chambre de commerce du Lac-des-Deux-Montagnes est un organisme qui se doit d'appuyer et soutenir des projets qui pourraient avoir des impacts positifs de création d'emplois et qui donneraient des retombées économiques majeures. Comme par le passé, notre position reste la même, nous sommes en faveur du développement économique que votre projet apporterait dans notre région, dans la mesure où vous aurez en main tous les documents relatifs à la confirmation de toutes les exigences des différents paliers gouvernementaux». Enfin, la Chambre de commerce du Lac-des-Deux-Montagnes a envoyé une copie de cette lettre au ministre de l'Environnement du Québec, M. Thomas J. Mulcair.

PHOTO RÉTRO



En savoir plus sur www.mtl.com